



Solidarité
Laïque
Tunisie

POLICY BRIEF

NOVEMBRE 2024

Autoriser le développement des Coopératives territoriales Multi-Activités en Tunisie, les Coopératives d'Activités et d'Emploi

Sonia BASSI

Enseignante chercheuse-Laboratoire MASE- Université de Carthage

Sirine KHEDER

Coordinatrice du projet- Responsable Suivi Evaluation Redevabilité et Capitalisation- Solidarité Laïque Tunisie

Stéphane VEYER

Associé de ManuCoop et chercheur -Pole ESS du programme PCPA-SAA

Sophie TOCREAU

Cogérante bénévole de la CAE « Vecteur Activités » en charge de la valorisation

Afef TALBI

Chargée de capitalisation- Etudiante chercheuse au pôle ESS du programme PCPA-SAA

Elisabeth BOST

Accompagnatrice des collectifs « Entreprises partagées » et chercheuse

Hamadi JELJELI

Cogérant de la SCES Ras Jbal et coordinateur du pole ESS du programme PCPA-SAA

Nacyb ALLOUCHI

Coordinatrice de projets et chercheuse au pôle ESS du programme PCPA-SAA

Nasreddine AYOUNI

Chargé de suivi de projets et chercheur -Solidarité Laïque Tunisie

Ce document a été réalisé dans le cadre du programme de mentorat conduit par la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdì) au sein du projet Savoirs éco Tunisie, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France.

Remerciements : Les auteur.es remercient le mentor, M. Samir AKACHI, Professeur Technologie en Économie et Gestion à l'Université tunisienne.

Contact : skheder@solidarite-laique.org

Plaider pour l'expérimentation des Coopératives d'Activités et d'Emploi, c'est investir dans un modèle d'avenir qui combine innovation économique, inclusion sociale et développement territorial.

Introduction

La Tunisie est confrontée à des défis socio-économiques majeurs, notamment un taux de chômage élevé (16 %, atteignant 40 % chez les jeunes de 15-24 ans), des disparités régionales marquées entre les zones côtières et l'intérieur du pays, et la prédominance de l'économie informelle (environ 40 % de l'emploi total). Ces défis freinent la croissance, favorisent l'exclusion sociale et empêchent un développement inclusif.

Dans ce contexte, les coopératives territoriales multi-activités offrent une solution innovante. Ces structures hybrides, mêlant protection sociale et entrepreneuriat collectif, permettent de sécuriser les parcours professionnels, de réduire les risques liés à l'entrepreneuriat individuel, et d'intégrer les travailleurs informels dans une économie formelle.

Cependant, l'absence de cadre juridique spécifique en Tunisie limite l'adoption de ce modèle. Ce Policy brief plaide pour une expérimentation nationale des coopératives territoriales multi-activités, à travers un projet pilote, afin de valider leur efficacité et leur pertinence face aux défis économiques et sociaux du pays.

I. Contexte et Défis Socio-Économiques

• Chômage élevé et inadéquation des compétences

Taux de chômage élevé : Avec 16 % au niveau national et 40 % chez les jeunes, le chômage en Tunisie est aggravé par un manque d'adéquation entre les formations universitaires et les besoins du marché du travail.

Exclusion des diplômés de l'enseignement supérieur : Les jeunes diplômés, en particulier dans les régions de l'intérieur, peinent à trouver des opportunités économiques viables.

• Expansion de l'économie informelle

Un secteur dominant mais insaisissable : L'économie informelle représente une part substantielle de l'activité économique, incluant des micro-entreprises légales faiblement taxées, des activités à domicile (souvent portées par des femmes), et un commerce électronique échappant au cadre fiscal.

Conséquences : Précarité des travailleurs, absence de couverture sociale, perte de recettes fiscales pour l'État.

• Disparités régionales et sociales

Inégalités territoriales : les régions côtières concentrent la majorité des investissements économiques, tandis que les régions de l'intérieur restent marginalisées avec des infrastructures insuffisantes, un taux de chômage élevé et une pauvreté persistante.

Disparités sociales : l'accès aux services de base (santé, éducation) varie fortement selon les catégories sociales et géographiques, aggravant l'exclusion des populations vulnérables.

II. Les coopératives territoriales multi-activités : une solution innovante pour des auto-entrepreneurs à la recherche du mode d'entrepreneuriat collectif mutualisé

• Qu'est-ce qu'une structure d'entrepreneuriat collectif mutualisé ?

Une structure d'entrepreneuriat collectif mutualisé est une organisation qui regroupe plusieurs individus, souvent au sein d'une communauté ou d'un territoire, pour développer des activités économiques collectives. Ces structures s'appuient sur des principes de mutualisation des ressources, de coopération, et de partage des bénéfices et des risques. Elles se différencient des entreprises traditionnelles en mettant l'accent sur l'intérêt collectif plutôt que sur le profit individuel. Nous citons, comme exemples, les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE), les Entreprises Partagées, les Groupements d'Employeurs et les Tiers-lieux.

Caractéristiques principales :

- Mutualisation des ressources : les membres partagent des moyens comme les locaux, les outils, les équipements, ou même les réseaux.
- Gouvernance démocratique : les décisions sont prises collectivement selon des principes démocratiques (par exemple, une personne, une voix).
- Finalité collective : l'objectif est de répondre à des besoins communs, tels que l'emploi, le développement local, ou l'accès à des services.
- Partage des bénéfices : les profits générés sont souvent réinvestis dans la structure ou répartis équitablement entre les membres.
- Adaptabilité : ces structures peuvent inclure des coopératives, des associations, ou encore des entreprises sociales

• Le cas de la SCES¹ de Ras Jbal (Bizerte) : une démarche des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) comme locomotive du mode collectif mutualisé dans le contexte tunisien

La Société Coopérative des Entrepreneurs Solidaires (SCES) a été créée en 2018 à Ras Jebel (Bizerte, Tunisie). Il s'agit de la première entreprise partagée de Tunisie. L'analyse des statuts de cette société renvoie indéfectiblement aux caractéristiques des CAE². Cette structure permet à des entrepreneurs individuels de mutualiser les services administratifs, comptables et juridiques tout en développant leurs projets. C'est ce même format spécifique de coopérative territoriale multi-activités -en mode amélioré- qui a été corroboré, sur la base de la recherche qualitative que nous avons menée, comme le mode autour duquel convergent les attentes de l'écosystème entrepreneurial tunisien.

III. Quel intérêt d'expérimenter et d'institutionnaliser les coopératives territoriales multi-activités en Tunisie ?

• Une alternative au chômage et à la précarité

Les coopératives territoriales multi-activités offrent une solution hybride entre salariat et entrepreneuriat, particulièrement adaptée aux jeunes diplômés et aux travailleurs précaires.

¹ Société coopérative des entrepreneur.e.s solidaires.

² Nous revenons plus en détail sur ses caractéristiques à la page 4 de ce Policy Brief.

Elles permettent une transition en douceur vers l'économie formelle, tout en assurant une protection sociale et une stabilité financière.

- **Une réponse aux défis de l'économie informelle**

En intégrant les travailleurs informels dans un cadre structuré, elles réduisent le manque à gagner fiscal pour l'État et offrent une sécurité sociale aux travailleurs.

Elles favorisent également l'émergence de projets entrepreneuriaux viables, grâce à la mutualisation des ressources et des risques.

- **Une solution pour réduire les inégalités régionales**

Les coopératives territoriales multi-activités permettent de stimuler l'économie locale dans les régions marginalisées, en offrant un cadre attractif pour les porteurs de projets.

Elles contribuent à la création d'un tissu économique inclusif et solidaire, réduisant l'exode rural et améliorant la cohésion nationale.

IV- La forme de CAE adaptée : une réponse aux enjeux et défis socio-économiques

Dans l'encadré 1, ci-dessous, nous présentons les résultats de l'analyse qualitative exploratoire menée sur une durée de cinq mois (juillet 2024-novembre 2024) dans le contexte tunisien. Cette analyse s'est déroulée au respect d'une démarche scientifique rigoureuse axée sur deux phases obéissant dans leur déroulement aux normes de la recherche scientifique : une phase totalement exploratoire poursuivie par une seconde confirmatoire.

Encadré 1 :

Thèmes	Caractérisation des besoins en structure d'entrepreneuriat collectif
1. Motivations à l'engagement	- Besoin d'un cadre structuré favorisant un équilibre entre autonomie individuelle et sécurité collective.
2. Mutualisation des ressources	- Nécessité de mutualiser les fonctions support (comptabilité, juridique, marketing) et les outils (locaux, équipements).
3. Réduction des risques	- Volonté de partager les risques économiques entre membres pour créer un filet de sécurité collectif.
4. Apprentissage mutuel	- Importance d'un espace collaboratif favorisant l'échange de compétences et le co-apprentissage.
5. Innovation et créativité	- Besoin d'un cadre sécurisé permettant de libérer les entrepreneurs des contraintes administratives pour favoriser l'expérimentation et l'innovation.
6. Dynamisation de l'économie locale	- Nécessité d'ancrer l'activité entrepreneuriale dans les territoires pour stimuler le développement économique local.

Thèmes	Caractérisation des besoins en structure d'entrepreneuriat collectif
7. Inclusion de genre	- Besoin d'une structure souple qui facilite l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, en tenant compte des contraintes familiales et en assurant la parité.
8. Défis pour la Tunisie	- Adaptation du cadre juridique pour permettre l'expérimentation ; nécessité de sensibiliser les décideurs et entrepreneurs à ce modèle entrepreneurial.
<p>Caractérisation d'une CAE adaptée à l'écosystème entrepreneurial tunisien qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre un équilibre entre autonomie et sécurité collective. • Mutualise les ressources (administratives, financières et matérielles). • Réduit les risques économiques en instaurant un filet de sécurité collectif. • Favorise un apprentissage collaboratif et le développement de compétences. • Soutient davantage l'inclusion des femmes dans l'activité entrepreneuriale grâce à des mécanismes flexibles et paritaires. • S'intègre dans un cadre juridique souple et adapté pour répondre aux spécificités locales. 	
<p>Cette caractérisation correspond à une adaptation modérée d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), conçue pour répondre aux caractéristiques intrinsèques de l'écosystème entrepreneurial tunisien. Elle constitue un modèle hybride, au diapason des réalités socio-économiques locales, capable de promouvoir un entrepreneuriat collectif, inclusif et résilient.</p>	

Les résultats de l'analyse qualitative plaident en faveur de l'intérêt du modèle des CAE en version adaptée s'ajustant aux spécificités des facteurs intrinsèques caractérisant l'écosystème tunisien. Ce modèle qui réunirait les avantages des trois structures pourrait être une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) améliorée qui offre :

- Un statut de salarié : Comme dans les CAE, ce statut garantirait une protection sociale complète.
- Une flexibilité accrue : Permettre aux membres de choisir entre des statuts variés (auto-entrepreneur, salarié, etc.), comme dans une coopérative multi-activités.
- Une gouvernance démocratique : Intégrer les principes de participation collective et de prise de décision équitable.
- Un accompagnement entrepreneurial : Proposer un soutien personnalisé, des formations et un accès à un réseau de professionnels.

Un tel modèle hybride maximiserait les avantages tout en minimisant les contraintes des différents systèmes. Cependant, une étude approfondie, aussi bien qualitative et quantitative, de la question est indispensable.

IV. Recommandations à l'appui du droit à l'expérimentation et l'institutionnalisation des coopératives territoriales multi-activités

Pour institutionnaliser le modèle des coopératives territoriales multi-activités en Tunisie, il est impératif d'adopter une approche stratégique et progressive, en mettant en place un cadre favorable à leur

émergence et leur développement. Cette section propose des recommandations clés pour intégrer ce modèle dans le contexte tunisien.

1. Autoriser un droit à l'expérimentation

La création d'un cadre permettant l'expérimentation des CAE³ constitue une première étape essentielle. Le droit à l'expérimentation offre une opportunité unique d'explorer de nouvelles approches économiques et sociales dans un environnement contrôlé, tout en limitant les risques liés à une mise en œuvre à grande échelle.

- **Mise en place d'un projet pilote** : l'Etat devrait autoriser la création de projets pilotes d'entreprises partagées, en sélectionnant un nombre limité de régions pour tester leur faisabilité. Ces régions devraient être choisies sur la base de critères socio-économiques, comme un taux de chômage élevé ou une forte prévalence de l'économie informelle.
- **Flexibilité juridique** : le cadre juridique des projets pilotes doit être suffisamment souple pour permettre des ajustements en fonction des résultats obtenus. Cela inclut la possibilité de créer des statuts temporaires innovants, adaptés aux spécificités locales.

2. Mettre en place un cadre juridique spécifique

L'absence d'un cadre juridique clair est un obstacle majeur à l'adoption des coopératives territoriales multi-activités en Tunisie. Il est donc crucial de définir un statut légal spécifique pour ces structures, en s'inspirant des modèles internationaux (comme les SCOP ou les CAE en France).

- **Reconnaissance du statut d'"entrepreneur-salarié"** : ce statut hybride permettrait aux membres des coopératives territoriales multi-activités de bénéficier à la fois des droits sociaux du salariat (assurance maladie, retraite, etc.) et de l'autonomie de l'entrepreneuriat.
- **Déclaration de multi-activités** : les coopératives territoriales multi-activités doivent pouvoir intégrer des activités variées dans un même cadre légal, afin de refléter la diversité des projets de leurs membres (artisanat, agriculture, commerce, services, etc.).
- **Harmonisation avec les réglementations existantes** : le cadre juridique doit être aligné sur les lois fiscales, sociales et commerciales en vigueur, tout en offrant des adaptations spécifiques pour favoriser l'émergence de ces structures.

3. Fournir des facilités administratives et des incitations

Le lancement des coopératives territoriales multi-activités nécessite des mesures incitatives pour réduire les obstacles administratifs et financiers auxquels elles pourraient être confrontées.

- **Incitations fiscales**
- **Accès facilité au financement**
- **Accompagnement technique des ces coopératives territoriales multi-activités dans leur gestion administrative, comptable et juridique.**

³ Sur la base des résultats de l'analyse qualitative montrant la convergence des résultats autour de l'adéquation de cette forme avec les caractéristiques intrinsèques de l'écosystème entrepreneurial tunisien.

4. Sensibiliser les parties prenantes

La réussite des coopératives territoriales multi-activités dépend de l'implication active des parties prenantes, notamment les décideurs publics, les acteurs économiques, les travailleurs et les entrepreneurs.

- **Campagnes de sensibilisation** : organiser des ateliers, des séminaires et des campagnes de communication pour expliquer les avantages des coopératives territoriales multi-activités et leur potentiel en matière d'inclusion sociale, de création d'emplois et de dynamisation économique.
- **Promotion des résultats mesurables** : mettre en avant les indicateurs clés (emplois créés, formalisation des activités, impact sur les territoires) pour convaincre les décideurs et les investisseurs de la pertinence du modèle.
- **Recherche quantitative** : mener une enquête approfondie pour déterminer quelle forme d'entrepreneuriat coopératif mutualisés serait la plus adaptée aux besoins et attentes des entrepreneurs individuels en Tunisie.

V. Étapes pour la mise en œuvre d'un projet pilote

Pour garantir le succès des projets pilotes de coopératives territoriales multi-activités, il est essentiel de suivre une démarche structurée et progressive. Voici les principales étapes pour leur mise en œuvre.

1. Sélection des régions pilotes

La mise en œuvre des projets pilotes doit commencer par le choix de régions stratégiques, où les besoins sont les plus pressants et où l'impact potentiel est le plus élevé.

- **Critères de sélection** : les régions marginalisées, où le chômage est particulièrement élevé et où l'économie informelle domine, doivent être prioritaires. Par exemple, des régions comme Kasserine, Gafsa ou Sidi Bouzid pourraient être des candidates idéales.
- **Diversité des contextes** : les régions sélectionnées devraient refléter une diversité de situations socio-économiques (régions urbaines, rurales, côtières, intérieures) pour tester la pertinence du modèle dans différents environnements.

2. Partenariats stratégiques

La réussite des projets pilotes dépendra de la collaboration entre les différents acteurs, publics et privés.

- **Implication des autorités locales** : les municipalités et les gouvernorats doivent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des projets, en facilitant l'accès aux ressources locales et en soutenant les initiatives.
- **Collaboration avec les associations professionnelles** : les organisations représentant les artisans, les agriculteurs ou les petites entreprises peuvent contribuer à identifier les bénéficiaires potentiels et à assurer le suivi des projets.
- **Soutien des institutions financières** : les banques publiques et privées, ainsi que les institutions de microfinance, doivent être mobilisées pour fournir un financement adapté aux besoins des coopératives territoriales multi-activités.

3. Formation et accompagnement

La formation des membres des coopératives territoriales multi-activités est essentielle pour leur permettre de gérer efficacement leurs activités et de maximiser les synergies collectives.

- **Formation initiale** : les entrepreneurs-coopérateurs doivent être formés sur les principes de gouvernance collective, les outils de gestion financière, et les stratégies de développement commercial.
- **Accompagnement continu** : des experts (comptables, juristes, spécialistes en marketing) doivent être mobilisés pour accompagner les coopératives territoriales multi-activités dans leurs premières années d'activité. Cet accompagnement pourrait être assuré par des centres d'appui locaux ou des ONG spécialisées.

4. Évaluation et ajustements

Un processus d'évaluation rigoureux doit être intégré dès la phase initiale pour mesurer l'impact des projets pilotes et identifier les améliorations nécessaires.

- **Bilans intermédiaires** : des bilans réguliers (tous les 6 à 12 mois) doivent être réalisés pour évaluer les résultats obtenus en termes d'emplois créés, de revenus générés, et de formalisation des activités.
- **Adaptation des cadres juridiques et opérationnels** : les enseignements tirés des projets pilotes doivent être utilisés pour affiner le cadre juridique et les mécanismes de soutien, en vue d'une généralisation à l'échelle nationale.
- **Partage des résultats** : les résultats des projets pilotes doivent être communiqués aux parties prenantes et au grand public, pour renforcer la crédibilité du modèle et susciter un intérêt accru.

Les recommandations et les étapes décrites ci-dessus offrent une feuille de route claire pour l'expérimentation et l'institutionnalisation des coopératives territoriales multi-activités en Tunisie. Ce modèle, s'il est mis en œuvre de manière stratégique, pourrait transformer le paysage économique et social du pays, en favorisant l'inclusion, la formalisation des activités et la réduction des disparités régionales. L'expérimentation constitue une étape cruciale pour valider son potentiel et préparer les conditions de son déploiement à plus grande échelle.

Conclusion

Les coopératives territoriales multi-activités ne sont pas simplement une solution parmi d'autres : elles constituent une réponse stratégique et innovante aux défis structurels de la Tunisie. Face à un chômage persistant, une économie largement informelle et des disparités territoriales criantes, ce modèle offre une alternative réaliste, efficace et inclusive. En sécurisant les parcours professionnels des entrepreneurs, en formalisant l'économie informelle et en dynamisant les régions marginalisées, les coopératives territoriales multi-activités permettent de bâtir une économie plus résiliente et plus équitable.

L'expérimentation du modèle de la CAE en version ajustée, tel que le corrobore l'analyse qualitative menée, est une opportunité unique pour la Tunisie d'être pionnière dans l'adoption d'un mécanisme qui conjugue innovation économique, inclusion sociale et justice territoriale. Ignorer cette chance reviendrait à priver des milliers de Tunisiens – jeunes, femmes et travailleurs précaires – d'un outil concret pour sortir de la précarité et participer activement à la transformation de leur pays : Une Tunisie solidaire, innovante et prospère.

Lien pour accéder à la documentation globale ayant permise la production de ce Policy Brief :

[Documentation-Policy Brief-Think Tank ESS-Dropbox](#)



QR code à scanner

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le **Think Tank ESS Tunisie** est un organe qui, grâce à un travail collaboratif et une approche ascendante, développe des axes structurants pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Tunisie. Il s'appuie sur des initiatives concrètes, innovantes et inspirantes venues des territoires, offrant de nouvelles façons de produire, consommer, épargner, travailler et décider. Ces initiatives répondent aux besoins de transitions économiques, sociales et écologiques. Notre Think Tank ESS Tunisie est un acteur clef dans le domaine de l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Sa mission repose sur des principes universels de solidarité, de coopération et de la démocratie et il est coordonné par Solidarité Laïque Tunisie.

Solidarité Laïque Tunisie est une association tunisienne fondée en 2013, coordonnant un collectif pluri-acteurs de 85 entités, incluant des associations, syndicats, coopératives, collectivités territoriales et pouvoirs publics. Notre objectif est de réduire les inégalités et les discriminations, de promouvoir l'accès aux droits dans les domaines de l'éducation et de l'économie sociale et solidaire, et de lutter contre l'exclusion des jeunes de la citoyenneté.

<https://www.solidaritelaiquemediterranee.tn/index.html>

PRÉSENTATION DU PROJET SAVOIRS ÉCO

Depuis le 1er février 2023, Expertise France met en œuvre le projet « Savoirs Éco en Tunisie » sur un financement de l'Union européenne de 4,5 M d'euros pour une durée de 3 ans. L'objectif du projet est d'appuyer le débat public sur les enjeux économiques en Tunisie à travers un renforcement des Structures Productrices de Savoirs Économiques (SPSE) : i) les structures publiques d'analyse économique et d'aide à la décision ; ii) les laboratoires de recherche en économie ; et iii) les think-tanks issus de la société civile.

Le projet intervient sous la forme d'appuis techniques et financiers déclinés autour de trois composantes : renforcement des capacités des SPSE ; accompagnement à la production d'études/policy briefs par les SPSE ; appuis à la diffusion, vulgarisation et expérimentation des recommandations d'études/policy briefs. Pour accompagner la mise en œuvre des activités, Expertise France travaille avec quatre partenaires de mise en œuvre : la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferd) ; le Global Development Network (GDN) ; France Stratégie et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).